

Délibération n°2019-03-30

Réf. Nomenclature « Actes » : 715

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Tarifs des prestations de service

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzels ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugerat ; Valérie Sérrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-30



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190627-20190330-DE

Le président explique que la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales offre aux établissements publics de coopérations intercommunales la possibilité de conclure des prestations de services avec d'autres collectivités, dont notamment la prestation de service du personnel communautaire auprès des partenaires extérieurs de Haute-Corrèze Communauté.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres présents de fixer les tarifs pour l'année 2019 des personnels communautaires dans le cadre de ces prestations.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs de prestations de service comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	COÛT HORAIRE 2019
Administrative	Attaché territorial	29,00 €
	Rédacteur territorial	24,00 €
	Adjoint administratif territorial	19,50 €
Animation	Animateur territorial	24,00 €
	Adjoint d'animation territorial	19,50 €
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine	24,00 €
	Adjoint territorial du patrimoine	19,50 €
Sportive	Conseiller des APS	29,00 €
	Educateur des APS	24,00 €
Technique	Technicien territorial	24,00 €
	Agent de maîtrise territorial	21,00 €
	Adjoint technique territorial	19,50 €
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	24,00 €
	Educateur de jeunes enfants	21,00 €
	Auxiliaire de puériculture	19,50 €

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

